

Image not found or type unknown



Droit de garde grand parents

Par **isabelleRA**, le **07/07/2011 à 10:21**

Bonjour,
Nous avons confié notre fille qui a 11 ans aujourd'hui à mes beaux-parents en garde périscolaire (après l'école et le midi) depuis environ 8 ans,
Mon mari ayant perdu son emploi se propose maintenant de la garder, et suite à leurs remarques incessantes et désagréables, nous avons décidé de ne plus la leur confier (en gardant quand même les relations que ma fille peut avoir avec ses grands parents),
Ceux-ci, vexés, se sont mis en colère et nous menacent de nous réclamer toutes les heures de garde qu'ils ont eu pour elle, sachant que tous les mois, nous leur avons quand même versé entre 300 et 600 € pour les différents frais afférents à la nourriture, essence, téléphone
Que peuvent-ils nous réclamer ?
Merci beaucoup,
Cordialement,
Isabelle

Par **mimi493**, le **07/07/2011 à 12:26**

Ils devront prouver l'embauche, ce qui pour des grands-parents risquent d'être difficile.